



Contribution Mobilités

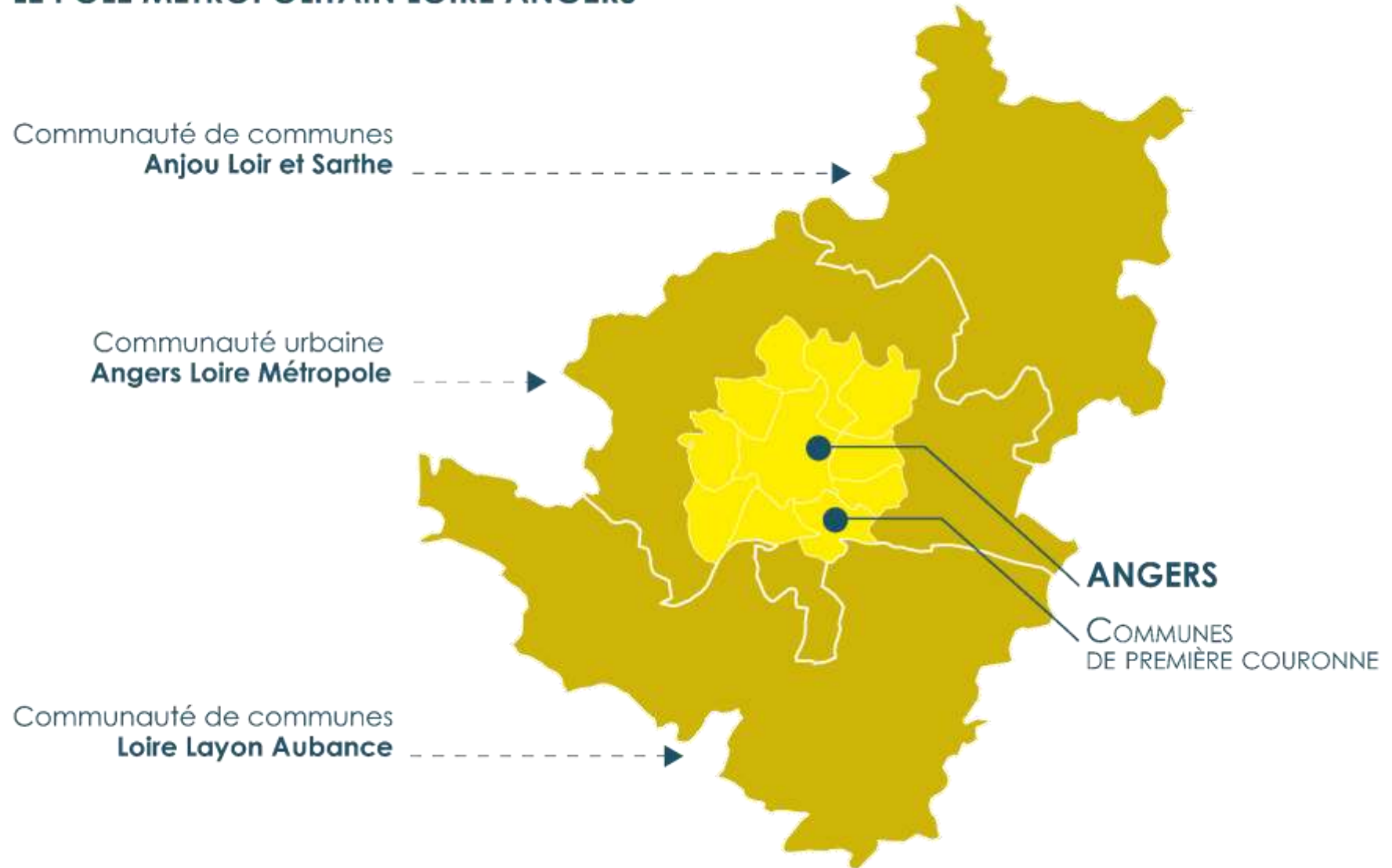
Déplacements et mobilités : des solutions durables pour tous sur les territoires ruraux et urbains du Pôle métropolitain Loire Angers

Proposition de réponse à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe et aux 2 autres Communautés du Pôle métropolitain

Septembre 2019

La voiture : n° 1 partout !

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS



La voiture : n° 1 partout !



 Zone urbaine

 Zone rurale

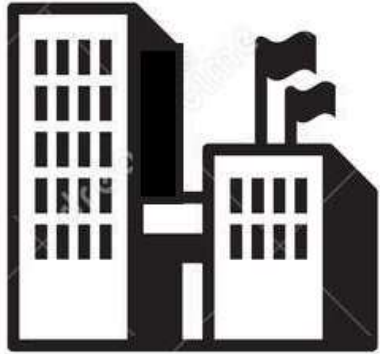
La voiture : faute de choix

- Absence de lignes de bus desservant efficacement les pôles de services / une offre de bus peu attractive vers Angers (horaires / temps de trajet)
- Peu de voies vélo sécurisées

La voiture : faute de connaissance des offres alternatives / de leur insuffisance / pour la liberté

- La voiture devant la marche à pieds pour les trajets de moins de 1 km
- 8 % des déplacements sur l'agglomération sont réalisés en bus/tram
- 6 % des actifs résidant à Angers vont travailler à vélo

De multiples politiques publiques et initiatives privées



Région



Département



Communauté
urbaine

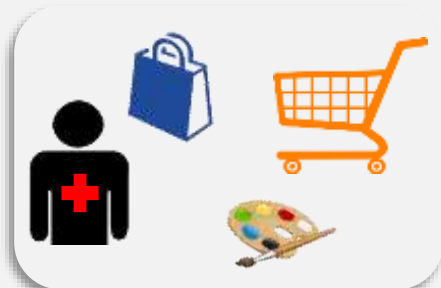


Communes

Evolutions à venir

La Loi d'orientation des Mobilités

Un impératif : permettre à tous de se déplacer sur leur aire de vie quotidienne



**Bâtir une stratégie
partagée à l'échelle
du Pôle métropolitain :**

**Des Plans de Mobilité
Durable intégrés dans
les documents
d'urbanisme**

Aménager le territoire pour rapprocher les habitants des services

Concentrer les services sur des pôles

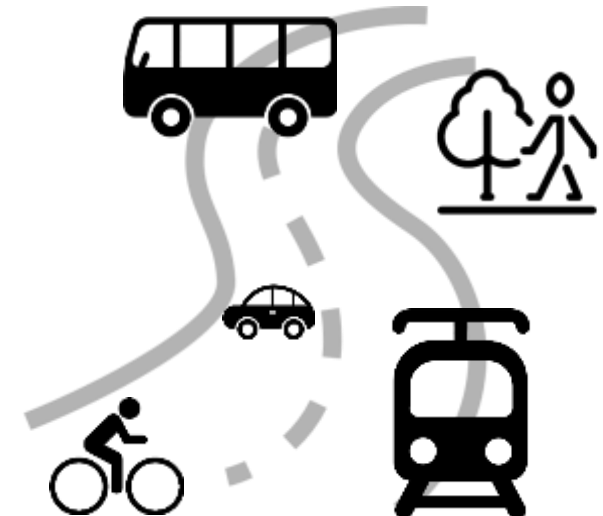
- Pour limiter les déplacements
- Pour organiser / créer une offre de modes de déplacements alternatifs

Rénover les centres-bourgs et les ZA

- Rénover l'habitat et les commerces
- Recréer dans les bourgs / centres-villes des espaces partagés et sécurisés
- Réaliser des accès piéton et vélo sécurisés aux ZA

Réaliser des pôles d'échange multimodaux

- Pour permettre l'intermodalité
- ⇒ Parkings gratuits / Box vélos / arrêts de bus/gare/ accès piéton et vélo sécurisé



Développer des offres attractives de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle

Un plan de développement de l'offre de transports collectifs inter-communautés

- Réinvestir le train
- Rendre plus attractive / développer l'offre de bus
- Expérimenter une offre de navettes routières

Un plan vélo par communauté

- Créer un réseau de voies cyclables continues et sécurisées / places et box de stationnement
- Accompagner au changement des pratiques

Un plan piéton par commune

Créer / recréer des chemins et trottoirs :

- Dans les centre-bourgs et centre-villes
- Des bourgs vers les ZA
- Dans les ZA

Soutenir et expérimenter des solutions alternatives



Accompagner les changements d'habitude en matière de mobilité

Mieux informer les citoyens sur les solutions de mobilités durables

- Ateliers d'informations / évènements
- Supports de communication convaincants (vidéos / jeux / ...)
- Proposer des offres tarifaires / Etudier la gratuité des TC / Vélos

Accompagner les entreprises : pour des Plans de Mobilité d'Entreprises

Une cellule dédiée à l'accompagnement des entreprises et des administrations

Créer une plate-forme PMLA commune d'accès à l'ensemble des offres

- Recensement et mise à jour des solutions en temps réel de TC, Vélo, Co-voiturage, Véhicules partagés, Tpt solidaire, ...
- Carte d'accès unique ?

Conditions de mise en œuvre du Plan d'actions

Mutualiser et coordonner

1. Une coordination / un pilotage politique PMLA
2. Une cellule opérationnelle ou une « agence des mobilités » PMLA :
 - Accompagnement
 - ✓ des 3 CC et communes (ingénierie)
 - ✓ des entreprises
 - ✓ des associations
 - ✓ des habitants
 - Observations / évaluation
3. Des « relais de transport alternatifs » sur les pôles de service

Impliquer les communes / entreprises, associations et les habitants / usagers

- Participation à l'élaboration des PMD
- Concertation pour la conception de nouveaux services/aménagements
- Remonter les besoins

Financer

- Redéploiement des fonds intercommunaux et communaux
- Mobilisation des fonds publics / para-publics existants



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT loire angers

83, rue du Mail – CS 80011 –
49020 ANGERS Cedex 02
Tél. 02 41 05 51 81

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr
conseil-dev-loire.angers.fr

Accéder à la [contribution](#) « Déplacements et mobilités : des solutions durables pour tous sur les territoires ruraux et urbains du Pôle métropolitain Loire Angers », [l'annexe](#) et la [synthèse](#)